



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Chine

Question écrite n° 24348

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur la situation au Tibet où se déroulent des événements d'une exceptionnelle gravité, non seulement à Lhassa la capitale, mais aussi dans les régions du Kham et de l'Amdo. Depuis 58 ans, le Tibet a été rattaché de force à la Chine dans l'indifférence générale, et aujourd'hui plus qu'hier, l'identité et la dignité du peuple du Tibet sont bafouées. Cette grande fête que sont les jeux olympiques, avec les valeurs de fraternité, de respect et de dignité qui y sont associées n'aura aucun sens si la situation des droits de l'homme en Chine et particulièrement au Tibet n'évolue pas. Sans l'engagement clair de la communauté internationale, aucune issue n'est malheureusement envisageable à ce conflit. Certes, des engagements avaient été formulés par le Gouvernement chinois lors de sa candidature pour accueillir les jeux olympiques mais, en confiant à la Chine l'organisation de cet événement, la communauté internationale s'est créé un devoir de vigilance sur le respect des droits de l'homme. C'est cette responsabilité qu'il convient d'assumer avec fermeté. À quelques mois de l'ouverture de ces jeux, la France, pays des droits de l'Homme et de Coubertin, doit faire entendre sa voix pour rappeler à la Chine ses engagements, à la communauté internationale ses devoirs et au mouvement olympique sa responsabilité. Nombre de nos concitoyens se mobilisent pour dénoncer la situation au Tibet et proposent de mener différentes actions. Ils attendent une position claire de la France notamment sur trois points. Tout d'abord nos citoyens demandent que le principe de la présence du chef de l'État à la cérémonie d'ouverture des jeux olympiques soit clairement mis en cause. En second lieu, il est demandé que, comme l'ont fait certains de nos partenaires européens, le chef de l'État ou un membre de son Gouvernement reçoive le dalaï lama lors de sa visite en France prévue durant les jeux. Enfin, il convient d'exiger la réouverture du Tibet à la presse internationale et au tourisme. Face à la mobilisation des Français, il souhaite connaître les initiatives que le Gouvernement compte prendre pour répondre à leurs attentes et amener le Gouvernement chinois à mettre fin à cette répression.

Texte de la réponse

La France suit avec attention l'évolution des événements au Tibet et est sensible à la question du respect de l'identité culturelle et religieuse tibétaine. Le ministre des affaires étrangères et européennes et la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme ont exprimé publiquement leur préoccupation devant les événements au Tibet dès le 16 mars 2008. La France et ses partenaires européens ont pris position dès le 17 mars dans une déclaration commune. La France considère en effet que le dialogue est le seul moyen de parvenir à une solution durable qui prenne en compte le particularisme culturel et religieux du peuple tibétain tout en respectant la souveraineté de la République populaire de Chine. Les autorités chinoises et les représentants du Dalaï Lama ont décidé de renouer le dialogue et se sont rencontrés le 4 mai à Shenzhen, dans le sud de la Chine. Les deux parties ont annoncé la poursuite de ce dialogue en juillet. Il s'agit là d'un développement très positif que le Président de la République a immédiatement salué. Les autorités françaises ont abordé à plusieurs reprises le sujet avec les responsables chinois ces trois derniers mois. Les responsables de la Commission européenne en ont fait de même. Par ailleurs, l'Union européenne entretient un dialogue

biennuel sur les droits de l'homme avec la Chine. Lors de la dernière session qui a eu lieu le 15 mai 2008 en Slovénie, la question du Tibet a été abordée. La France ainsi que ses partenaires européens est opposée au boycott des Jeux olympiques, considérés comme un grand événement sportif international. Le Dalaï Lama lui-même a réitéré son soutien aux Jeux olympiques de Pékin. Concernant la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Pékin, le Président de la République appréciera ce qu'il convient de faire en fonction de l'évolution de la situation.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24348

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 2008, page 4562

Réponse publiée le : 12 août 2008, page 6913